



Hermenches, le 16 mai 2022

Municipalité
1513 Hermenches

Préavis de la Municipalité d'Hermenches, no. 03 / 2022

Demande de crédit pour l'étude d'une nouvelle place de jeux et de places de parc sur les parcelles communales no. 26 et 139

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

I. Situation actuelle

Notre place de jeu se trouve sur la parcelle privée no. 40, située en zone agricole. Au vu de notre futur Plan d'affectation communal (PACom), cette situation ne peut perdurer.

La structure et les jeux ne sont plus adaptés.

De plus, le nombre de place de parc légalisé aux alentours du battoir ne suffit pas aux manifestations et locations. Et, il est de moins en moins toléré de parquer sur le domaine public.

II. Descriptif de l'étude

- Aménagement des places de stationnement
- Création de différents espaces de jeux
- Création d'une zone de détente
- Cheminement piétonnier
- Intégration d'aménagements paysagers
- Sécurisation et assainissement du site

III. Demande de crédit

Etude pour travaux d'architectures (selon budget estimatif du mandataire de notre pré-étude), présentée lors de la séance du Conseil Général du 24 mars dernier.

Etude :	Frs. 15'000.--
Divers et imprévus	<u>Frs. 3'000.--</u>
Montant total	Frs. 18'000.--
	=====

./.

IV. Financement

Emprunt tout ou partie de cette somme.

Amortissement de cet emprunt sur 10 ans (compte no. 442 - place de jeux).

V. Processus de l'étude

- Acceptation du crédit d'étude par le Conseil Général en séance du 22 juin 2022
- Demande d'offre à divers bureaux d'architectes / paysagistes
- Choix d'un mandataire
- Présentation de l'étude par le mandataire en 2022
- Echancier Municipal

VI. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité souhaite vivement que le Conseil Général donne son accord aux conclusions qui suivent, sur la base des éléments d'information qui précèdent et du contenu du rapport de la commission.

Cela étant, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL D'HERMENCHES

Vu le préavis de la Municipalité no. 01/2022, concernant la demande de crédit pour l'étude d'une nouvelle place de jeux et de places de parc sur les parcelles no. 26 et 139 ;

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'autoriser formellement la Municipalité à étudier cet objet
2. d'accorder un crédit d'étude de 18'000.--
3. d'autoriser formellement la Municipalité, suivant les nécessités, à emprunter tout ou partie des Frs. 18'000 -, aux meilleures conditions du moment, sous réserve de l'article 143 de la LC
4. de prendre acte que le total de la dépense affectera le compte no. 442 dont le solde sera amorti au fur et à mesure des possibilités du ménage communal, mais en dix ans au maximum

Municipalité d'Hermenches

Sylvain Crausaz
Syndic

Laetitia Déglon
Secrétaire Municipale